

Vos questions / nos réponses

## Cure

Par [Missgaelle](#) Postée le 03/02/2024 14:13

Bonjour Je suis très dépendante à la coke même si je n'en consomme pas tous les jours. Je me demande ces derniers temps ma consommation est totalement ingérable. J'ai un mari et un fils. Je me demande si je n'aurais pas intérêt à faire une petite cure dans une clinique. En connaissez-vous à Paris ou proche ? Merci beaucoup par avance Gaelle

---

**Mise en ligne le 07/02/2024**

Bonjour,

Vous ressentez des difficultés à gérer votre consommation de cocaïne, et vous réfléchissez à l'idée d'opter pour une hospitalisation. C'est une démarche très courageuse, oser demander de l'aide témoigne de votre motivation à vous détacher de la cocaïne.

La cocaïne a un potentiel addictif très fort, ce qui fait que l'on peut éprouver de grandes difficultés à arrêter d'en consommer. C'est la raison pour laquelle une prise en charge en addictologie constitue un levier important dans la démarche d'arrêt. Être accompagnée par des professionnel-le-s dans un cadre sécurisé pourrait vous permettre de vous concentrer sur votre objectif, et vous tenir à l'écart de certaines tentations.

Nous avons identifié deux structures proposant des sevrages hospitaliers pour la cocaïne, en région parisienne. N'hésitez pas à vous rapprocher de ces lieux de soins. Pour information, sur l'ensemble du territoire, moins d'une vingtaine de structures proposent des séjours de sevrage pour la cocaïne. Cela peut impacter les délais de prise en charge.

Si jamais vous rencontrez des difficultés dans vos démarches, n'hésitez pas à revenir vers notre équipe, nous pourrons éventuellement élargir la recherche dans d'autres départements. Il est également possible, en amont, en parallèle, ou à la place d'une hospitalisation, de bénéficier d'un suivi sous forme de consultations. Les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) proposent des suivis personnalisés et gratuits, sans jugement ni contrainte. Vous pouvez effectuer la recherche directement dans la rubrique "Adresses utiles", en cochant "Sevrage ambulatoire" dans les items "Soins", après avoir obtenu les résultats de recherche concernant le département choisi.

Nous ajoutons en bas de page l'article de notre site internet consacré à la démarche d'arrêt et aux leviers qui existent.

En cas de besoin, vous pouvez recontacter notre équipe par le biais du service d'écoute, ouvert tous les jours sans exception: par téléphone entre 8h et 2h (au 0 800 23 13 13, appel anonyme et gratuit), ou par tchat (entre 14h et minuit en semaine, et 14h et 20h le week-end).

Avec tous nos encouragements pour la suite de votre démarche.

Bien cordialement.

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv**

---

### **Centre d'Enseignement, de Recherche et de Traitement des Addictions-CERTA**

12 avenue Paul-Vaillant Couturier  
Centre Hospitalier Paul Brousse  
**94804 VILLEJUIF**

**Tél :** 01 45 59 32 60

**Site web :** [hopital-paul-brousse.aphp.fr](http://hopital-paul-brousse.aphp.fr)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

**Consultat° jeunes consommateurs :** Sur rendez-vous des jeunes de 12 à 23 ans avec ou sans entourage - Possibilité d'hospitalisation en hôpital de jour (information secrétariat)

**Accueil du public :** Consultation sur rendez-vous de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

[Voir la fiche détaillée](#)

**En savoir plus :**

- [Je souhaite être aidée](#)